Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-200074615-20261116-2026051-DE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lamballe Terre & Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de Moncontour site de l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve, à Lamballe-Armor, sous la présidence de Thierry ANDRIEUX.

Date de la convocation : le 9 novembre 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS

ALLAIN Jérémy, ANDRIEUX Thierry, BEUREL Paulette, CARPO Youen CLÉRET Marie-Christine, DUKA Majlinda, DONET Daniel, DUVAL Brigitte, GAUDIN Julie, GUIDEC Marie-France, HAQUIN Laurence, HELLO Philippe, HEURTAULT Guy, HERVE Anne, LEBRETON Pascal, LE DOUARIN France, LOCQUET Rémi, RONNE-GUEHO Isabelle, TRAVERT-LEROUX Nathalie

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSES :

- GERTSCH Vanessa
- GUYOT Françoise
- JEGU Josianne, donne pouvoir à Mr Andrieux
- LOIGNONNEC Louis,
- PORTAL Dominique
- THIBAULT Enguerran

Membres en exercice : 25
Présents : 19
Absents : 6
Pouvoir : 1
Votants : 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence HAQUIN

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-200074615-20261116-2026051-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LAMBALLE TERRE & MER

16 novembre 2026

Délibération n°2026-051

FINANCES
BUDGET ANNEXE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE
REPRISE DE LA RESERVE DE COMPENSATION DES DEFICITS

Le 16 novembre 2026, le Conseil d'Administration a approuvé le changement d'affectation de la réserve à la couverture du besoin en fonds de roulement de 2 022,23 € en réserve de compensation des déficits. A l'issue de cette modification, le budget du SAAD comprend une réserve de compensation des déficits à hauteur de 31 587,38 €.

Il est proposé de reprendre cette réserve pour apurer une part du déficit antérieur à 2018 issue des anciens EPCI (62,6 K€).

Report à nouveau_compte_119 (déficit) : résultat antérieur à 2018	
Résultat antérieur à 2018	- 62 608,65
Reprise réserve de compensation des déficits	31 587,38
Report à nouveau_compte_119 (déficit) : résultat antérieur à 2018	**- 31 021,27**

Vu la délibération n°2026-050 du 16 novembre 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la reprise de la réserve de compensation des déficits de 31 587,38 € en 2026, afin de diminuer le résultat déficitaire antérieur à 2018,
- **AUTORISE** le Président, ou son (sa) représentant(e), à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(Suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
À Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/11/2026
Qualité : Président du CIAS Lamballe Terre & Mer

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LAMBALLE
TERRE
&
MER
-22-